

Le 8 mars 2010

Procès-verbal de la séance ordinaire des membres du Conseil de la Ville de Saint-Marc-des-Carières, tenue en public le 8 mars 2010 à 20h. et à laquelle étaient présents messieurs Sylvain Naud, Marc Dufresne, Christian Gravel et Marc Boivin formant quorum sous la présidence de monsieur Guy Denis, maire.

Heure du début de la séance ordinaire : 20 heures.

Note : Une copie de l'ordre du jour et une copie de projet du procès-verbal ont été remis 48 heures avant la journée de cette séance.

SM-066-03-10

**LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR DU 8 MARS 2010**

**ATTENDU QUE** ledit ordre du jour est considéré ouvert à l'article 8) Divers.

**SUR LA PROPOSITION DE monsieur Sylvain Naud  
APPUYÉE DE monsieur Christian Gravel  
IL EST RÉSOLU UNANIMEMENT PAR TOUS LES  
CONSEILLERS PRÉSENTS**

**QUE** l'ordre du jour soit adopté avec les modifications et les ajouts suivants :

Ajouts :

- 6q) Annulation de la résolution SM-057-02-10
- 6r) Soumissions sur invitation : travaux de la demande du Programme de Renouvellement des Conduites (PRECO)
- 6s) Honoraires professionnels : rue Beauchamp : secteur avenue St-Marcel vers avenue Beauchemin
- 6t) Soumissions : contrôle des matériaux : agrandissement au Centre récréatif Chantal Petitclerc
- 6u) Représentant : ville de centralité
- 6v) Réfection de la rue St-Gilbert : demande au Ministère des transports du Québec (MTQ)
- 6w) Représentant à la Régie régionale de gestion des matières résiduelles de Portneuf
- 6x) Embauche d'étudiants : période estivale 2010

Remis à une date ultérieure :

- 6c) Avis de motion : règlement d'emprunt pour la réfection de l'aqueduc et/ou des égouts sur le boulevard Bona-Dussault, la rue Beauchamp et le 3<sup>e</sup> Rang Ouest

**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 8 FÉVRIER 2010**

- a) Dispense de lecture :

Chacun des membres du conseil municipal ayant reçu une copie du procès-verbal de la séance mentionnée en titre, le directeur général / secrétaire-trésorier est dispensé d'en faire la lecture.

- b) Commentaires et/ou corrections :

Aucun

SM-067-03-10

**APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 8 FÉVRIER 2010**

**SUR LA PROPOSITION DE monsieur Christian Gravel  
APPUYÉE DE monsieur Marc Boivin  
IL EST RÉSOLU UNANIMEMENT PAR TOUS LES  
CONSEILLERS PRÉSENTS**

**QUE** le Conseil adopte le procès-verbal du 8 février 2010 tel que rédigé.

**QUE** messieurs le maire et le directeur général / secrétaire-trésorier soient par la présente résolution autorisés à le signer.

**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 22 FÉVRIER 2010**

c) Dispense de lecture :

Chacun des membres du conseil municipal ayant reçu une copie du procès-verbal de la séance mentionnée en titre, le directeur général / secrétaire-trésorier est dispensé d'en faire la lecture.

d) Commentaires et/ou corrections :

Aucun

SM-068-03-10

**APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 22 FÉVRIER 2010**

**SUR LA PROPOSITION DE monsieur Marc Dufresne  
APPUYÉE DE monsieur Sylvain Naud  
IL EST RÉSOLU UNANIMEMENT PAR TOUS LES  
CONSEILLERS PRÉSENTS**

**QUE** le Conseil adopte le procès-verbal du 22 février 2010 tel que rédigé.

**QUE** messieurs le maire et le directeur général / secrétaire-trésorier soient par la présente résolution autorisés à le signer.

**MOT ET RAPPORT DU MAIRE**

Monsieur le Maire informe l'assistance des rencontres qu'il a faites :

- Avec un propriétaire pour évaluer les possibilités de développement résidentiel;
  - Rivière de la Chevrotière pour la mise en valeur et la restauration agroenvironnementale;
  - Chambre de commerce pour le forum économique;
  - Rue Beauchamp secteur avenue St-Marcel vers l'avenue Beauchemin;
  - Camion citerne pour un partenariat possible.
- La promesse d'achat pour le terrain du centre pour personnes autonomes est signée. Les deux comités sont formés pour la coopérative.

SM-069-03-10

**APPROBATION DES COMPTES DU MOIS**

**CONSIDÉRANT** que les membres du conseil ont reçu la liste des comptes à payer 48 heures auparavant et qu'ils en ont pris connaissance;

**EN CONSÉQUENCE;**

**SUR LA PROPOSITION DE monsieur Marc Dufresne**

**APPUYÉE DE monsieur Christian Gravel**

**IL EST RÉSOLU UNANIMEMENT PAR TOUS LES CONSEILLERS PRÉSENTS**

**QUE** les listes des comptes compressibles et incompressibles de 2009 et de février 2010 au montant de 227 652,25 \$ incluant les salaires soient adoptées telles que présentées et détaillées comme suit :

salaires :	74 321,22 \$	
comptes à payer :	38 663,27 \$	5 397,17 \$ (2009)
10-02 :	61 314,79 \$	
10-02 :	4 987,92 \$	
16-02 :	915,26 \$	
16-02 :	17 728,02 \$	
22-02 :	4 297,66 \$	
25-02 :	2 503,75 \$	
25-02 :	135,96 \$	
26-02 :	17 387,23 \$	

**RAPPORT FINANCIER NON FERMÉ POUR LA PÉRIODE SE TERMINANT LE 28 FÉVRIER 2010**

Le directeur général / secrétaire-trésorier a déposé le rapport financier non fermé de la Ville en date du 28 février 2010 et est disposé à répondre aux questions.

SM-070-03-10

**ADOPTION DU RÈGLEMENT 299-00-2010 AUTORISANT LA SIGNATURE D'UNE ENTENTE VISANT NOTAMMENT À MODIFIER LES CONDITIONS FINANCIÈRES DE L'ENTENTE INTERMUNICIPALE CONCERNANT LA COUR MUNICIPALE COMMUNE DE LA VILLE DE SAINT-RAYMOND**

**SUR LA PROPOSITION DE monsieur Christian Gravel**

**APPUYÉE DE monsieur Marc Boivin**

**IL EST RÉSOLU UNANIMEMENT PAR TOUS LES CONSEILLERS PRÉSENTS**

**QUE** le Conseil adopte le règlement 299-00-2010 autorisant la signature d'une entente visant notamment à modifier les conditions financières de l'entente intermunicipale concernant la cour municipale commune de la ville de Saint-Raymond.

**Règlement 299-00-2010**

**ATTENDU** que l' « Entente portant sur l'extension de la cour municipale commune par l'extension de la

compétence de la Cour municipale commune de la ville de Saint-Raymond au territoire de la ville du Lac Sergent et sur des modifications aux conditions de l'entente existante », signée le 18 septembre 1995 et approuvée par le décret no 247-96, régit les modalités financières et administratives de toutes les municipalités qui ont adhéré à cette entente au fil des ans;

**ATTENDU** que cette entente a déjà été modifiée par la résolution de la ville de Saint-Raymond, portant le numéro 04-04-127, pour permettre à la Cour de siéger au 111, route des Pionniers, à Saint-Raymond, Québec, et par la résolution de la ville de Saint-Raymond, portant le numéro 08-01-016, pour permettre à la Cour de siéger au 46, chemin du Village, Lac-Beauport, Québec, ces deux (2) résolutions ayant reçu l'approbation du ministre de la Justice;

**ATTENDU** qu'un comité aviseur, formé de trois (3) élus et de six (6) fonctionnaires, a proposé des modifications à l'entente de 1995 et que ces modifications ont été présentées dans le cadre d'une séance d'information regroupant les municipalités intéressées à l'automne 2009 ;

**ATTENDU** qu'il est opportun de modifier cette entente principalement pour actualiser les montants de contribution applicables;

**ATTENDU** qu'un avis de motion a été donné lors de la séance du 8 février 2010;

**ATTENDU** qu'une copie du projet de règlement a été remise aux membres du conseil au plus tard deux (2) jours juridiques avant la présente séance et que tous les membres du conseil présents déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture ;

**IL EST RÉSOLU UNANIMEMENT ET EN CONSÉQUENCE, CE CONSEIL ORDONNE ET STATUE CE QUI SUIT:**

**ARTICLE 1 : Approbation de l'entente**

La municipalité approuve l'entente modifiant l'entente relative à la Cour municipale commune de la ville de Saint-Raymond dont une copie est jointe en annexe « A » pour faire partie intégrante du présent règlement.

**ARTICLE 2 : Autorisation de signature**

Le maire et le directeur général/secrétaire-trésorier sont autorisés à signer cette entente :

**ARTICLE 3 : entrée en vigueur**

Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.

**AVIS DE MOTION : RÈGLEMENT AYANT POUR OBJET DE RESTREINDRE L'ÉPANDAGE DE DÉJECTIONS ANIMALES, DE BOUES ET DE RÉSIDUS PROVENANT D'UNE FABRIQUE DE PÂTES ET PAPIERS**

**Règlement 288-02-2010**

Monsieur Marc Dufresne, conseiller de la Ville de Saint-Marc-des-Carières, donne avis qu'il sera présenté pour adoption lors d'une prochaine séance un règlement ayant pour objet de restreindre l'épandage de déjections animales, de boues et de résidus provenant d'une fabrique de pâtes et papiers.

Chacun des membres du Conseil ayant reçu une copie, le directeur général / secrétaire-trésorier est dispensé d'en faire la lecture.

SM-071-03-10

**DÉPÔT DU BILAN DE LA REDDITION DE COMPTES : TAXE SUR L'ESSENCE ET LA CONTRIBUTION DU QUÉBEC (TECQ)**

**CONSIDÉRANT** le dépôt du rapport « reddition de comptes sur la taxe sur l'essence et la contribution du Québec (TECQ) » par le directeur général / secrétaire-trésorier;

**EN CONSÉQUENCE;**

**SUR LA PROPOSITION DE monsieur Marc Dufresne  
APPUYÉE DE monsieur Marc Boivin  
IL EST RÉSOLU UNANIMEMENT PAR TOUS LES  
CONSEILLERS PRÉSENTS**

**QUE** le Conseil accepte et approuve le rapport déposé par le directeur général / secrétaire-trésorier concernant le bilan de la reddition de comptes sur les travaux d'immobilisations réalisés pour la période du 28 novembre 2005 au 31 décembre 2009.

SM-072-03-10

**ANALYSE DES TAXES (TVQ ET TPS) : MANDAT À PLANITAXE (ÉTHIER AVOCATS INC.) : AUTORISATION DE SIGNATURES**

**CONSIDÉRANT** l'intérêt du Conseil à faire analyser le système de taxes à la consommation relié à la TPS et la TVQ;

**CONSIDÉRANT** qu'à la demande du directeur général / secrétaire-trésorier, il serait important de réexaminer le prorata fait dans les comptes de l'aréna;

**EN CONSÉQUENCE;**

**SUR LA PROPOSITION DE monsieur Christian Gravel  
APPUYÉE DE monsieur Marc Boivin  
IL EST RÉSOLU UNANIMEMENT PAR TOUS LES  
CONSEILLERS PRÉSENTS**

**QUE** le Conseil mandate la firme Planitaxe (Éthier avocats inc.) à analyser les taxes (TVQ et TPS) et de réexaminer le prorata des taxes de l'aréna selon le contrat de service et d'en faire rapport.

**QUE** le directeur général/secrétaire-trésorier soit autorisé à signer pour et au nom de la Ville tous les documents relatifs à ce dossier.

SM-073-03-10

**PROLONGEMENT DE LA RUE MATTE PHASE IV : MANDAT À GÉNIVAR : ENTENTE POUR LES SERVICES PROFESSIONNELS**

**CONSIDÉRANT** la croissance de la construction domiciliaire dans la municipalité;

**CONSIDÉRANT** l'intérêt et l'engagement du Conseil à prolonger la rue Matte vers l'avenue Principale;

**EN CONSÉQUENCE;**

**SUR LA PROPOSITION DE monsieur Sylvain Naud  
APPUYÉE DE monsieur Marc Dufresne**

**IL EST RÉSOLU UNANIMEMENT PAR TOUS LES  
CONSEILLERS PRÉSENTS**

**QUE** le Conseil accepte la proposition de Génivar pour l'offre de services professionnels relativement au prolongement de la rue Matte phase IV au montant de 17 500,\$, taxes en sus selon le budget d'honoraires du 13 février 2010.

**QUE** le directeur général/secrétaire-trésorier soit autorisé à signer pour et au nom de la Ville tous les documents relatifs à ce dossier.

SM-074-03-10

**MISE EN ŒUVRE ET RÉALISATION DU PROJET DE MISE EN VALEUR ET DE LA RESTAURATION AGROENVIRONNEMENTALE DU BASSIN VERSANT DE LA RIVIÈRE LA CHEVROTIÈRE**

**CONSIDÉRANT** la demande financière de la Corporation d'aménagement et de protection de la Saint-Anne et de l'UPA de La Chevrotière visant, le nettoyage du cours d'eau, la mise en valeur des bandes riveraines de même que d'initier plusieurs projets de travaux d'aménagements en fonction des besoins des entreprises agricoles de notre communauté;

**CONSIDÉRANT** l'intérêt du Conseil à participer à ce projet;

**CONSIDÉRANT** que c'est la dernière année pour le projet de caractérisation de la qualité de l'eau potable de la rivière La Chevrotière;

**EN CONSÉQUENCE;**

**SUR LA PROPOSITION DE monsieur Sylvain Naud  
APPUYÉE DE monsieur Marc Boivin**

**IL EST RÉSOLU UNANIMEMENT PAR TOUS LES  
CONSEILLERS PRÉSENTS**

**QUE** la ville de Saint-Marc-des-Carières octroie une subvention de 3 000,\$ au projet ci-haut décrit afin de mettre en valeur et de restaurer l'environnement du bassin versant de la rivière La Chevrotière.

SM-075-03-10

**EMPLOI ÉTÉ CANADA 2010 : AUTORISATION DE SIGNATURE  
DU DIRECTEUR DES LOISIRS**

**CONSIDÉRANT** la demande financière pour emploi d'été  
Canada 2010;

**EN CONSÉQUENCE;**

**SUR LA PROPOSITION DE monsieur Marc Dufresne  
APPUYÉE DE monsieur Sylvain Naud**

**IL EST RÉSOLU UNANIMEMENT PAR TOUS LES  
CONSEILLERS PRÉSENTS**

**QUE** le Conseil autorise le directeur des loisirs à signer pour et au nom de la Ville la demande d'aide financière « Emploi d'été Canada 2010 ».

SM-076-03-10

**DÉFENSE NATIONALE : DEMANDE D'AUTORISATION DE LA  
TENUE D'UN EXERCICE MILITAIRE**

**CONSIDÉRANT** la demande d'autorisation du 35<sup>e</sup> Groupe-  
brigade du Canada;

**EN CONSÉQUENCE;**

**SUR LA PROPOSITION DE monsieur Christian Gravel  
APPUYÉE DE monsieur Marc Boivin**

**IL EST RÉSOLU UNANIMEMENT PAR TOUS LES  
CONSEILLERS PRÉSENTS**

**QUE** le Conseil autorise la visite de la Défense nationale pour la tenue d'un exercice militaire pour la période du 16 au 18 avril 2010 dans les limites municipales afin d'effectuer des exercices d'appui au maintien de la sécurité du secteur.

**QUE** des mesures soient prises afin de minimiser tout inconvénient à notre communauté.

SM-077-03-10

**DEMANDE AU MINISTÈRE DES AFFAIRES MUNICIPALES,  
DES RÉGIONS ET DE L'OCCUPATION DU TERRITOIRE :  
MATIÈRE D'ÉTHIQUE DANS LE MILIEU MUNICIPAL**

**ATTENDU QUE** le ministre des Affaires municipales, des  
Régions et de l'Occupation du territoire,  
Monsieur Laurent Lessard, entend  
déposer dans les prochaines semaines un  
projet de loi portant sur l'éthique dans le  
milieu municipal;

<b>ATTENDU QUE</b>	le projet de loi devrait prévoir plusieurs obligations pour les municipalités, dont l'obligation d'adopter un Code d'éthique contenant une base commune et minimale de comportements fautifs et un régime de sanctions applicables par un commissaire à l'éthique qui relèverait de la Commission municipale;
<b>ATTENDU QUE</b>	ce commissaire aurait un pouvoir d'enquête et d'application de ses décisions, avec un pouvoir de révision à la Cour supérieure;
<b>ATTENDU QUE</b>	les municipalités devraient également se doter de répondants à l'éthique;
<b>ATTENDU QUE</b>	l'UMQ est favorable au développement et à la promotion d'une culture éthique forte incluant une formation obligatoire pour tous;
<b>ATTENDU QUE</b>	l'Union a de nombreuses réserves sur les intentions gouvernementales de vouloir judiciariser l'éthique en mettant en place une structure quasi-judiciaire de surveillance, car il existe déjà des tribunaux pour s'assurer que les manquements à l'éthique soient sanctionnés;
<b>ATTENDU QU'</b>	il n'est pas démontré que la confiance des citoyens est renforcée par une judiciarisation de l'éthique;
<b>ATTENDU QUE</b>	le projet de loi 48, <i>Code d'éthique et de déontologie des membres de l'Assemblée nationale</i> , qui prévoit des règles d'éthique pour les députés et ministres, n'a pas encore été adopté;
<b>ATTENDU QUE</b>	selon ce projet de loi, seul un député peut porter plainte contre un autre député, alors que pour le monde municipal, tout citoyen aurait ce pouvoir et que c'est l'Assemblée nationale, par une décision prise par les 2/3 de ses membres, qui pourrait appliquer une sanction recommandée par le Commissaire à l'éthique alors que pour le monde municipal, le commissaire aurait un pouvoir de sanction;
<b>ATTENDU QU'</b>	en matière d'éthique, il ne devrait pas y avoir deux poids, deux mesures et qu'en ce sens, les mêmes règles devraient s'appliquer aux élus provinciaux et aux élus municipaux;



**ATTENDU QU'** il est important que le monde municipal fasse connaître rapidement sa position à l'égard du dossier de l'éthique;

**EN CONSÉQUENCE;**

**SUR LA PROPOSITION DE monsieur Marc Boivin  
APPUYÉE DE monsieur Sylvain Naud  
IL EST RÉSOLU UNANIMEMENT PAR TOUS LES  
CONSEILLERS PRÉSENTS**

**QUE** la ville de Saint-Marc-des-Carières demande au ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire, d'adopter pour les élus municipaux, les mêmes règles d'éthique et les mêmes mécanismes de régulation de l'éthique que celles qui seront adoptées pour les élus provinciaux.

**QUE** les codes d'éthique des élus municipaux et des élus provinciaux soient adoptés en même temps.

**QUE** cette résolution soit transmise au premier ministre, au député provincial du comté et à l'Union des municipalités du Québec.

SM-078-03-10

**COMMANDITE : ALBUM DES FINISSANTS : ÉCOLE  
SECONDAIRE**

**CONSIDÉRANT** la demande du Comité de l'album des finissants 2009-2010 de Saint-Marc-des-Carières;

**EN CONSÉQUENCE;**

**SUR LA PROPOSITION DE monsieur Marc Dufresne  
APPUYÉE DE monsieur Christian Gravel  
IL EST RÉSOLU UNANIMEMENT PAR TOUS LES  
CONSEILLERS PRÉSENTS**

**QUE** le Conseil participe au financement de l'album des finissants 2009-2010 en achetant une publicité carte d'affaires de 90,\$.

**QUE** le Conseil félicite les finissantes et finissants de cette année.

SM-079-03-10

**ACCEPTATION DES ORIENTATIONS DE LA COMMISSION  
SCOLAIRE DE PORTNEUF CONCERNANT LE PLAN  
TRIENNAL 2010-2013 DES RÉPARTITIONS ET DES  
DESTINATIONS DE SES IMMEUBLES**

**CONSIDÉRANT** que la Commission scolaire de Portneuf a déposé son plan triennal 2010-2013 concernant la répartition de ses immeubles;

**CONSIDÉRANT** que la Ville est satisfaite de la répartition des immeubles scolaires du plan triennal élaboré par la Commission scolaire de Portneuf;

**EN CONSÉQUENCE;**

**SUR LA PROPOSITION DE monsieur Marc Dufresne  
APPUYÉE DE monsieur Christian Gravel  
IL EST RÉSOLU UNANIMEMENT PAR TOUS LES  
CONSEILLERS PRÉSENTS**

**QUE** le Conseil donne un avis favorable à la Commission scolaire de Portneuf concernant son plan triennal 2010-2013.

SM-080-03-10

**FACTURE : LVM TECHNISOL : RUE SAUVAGEAU**

**SUR LA PROPOSITION DE monsieur Marc Boivin  
APPUYÉE DE monsieur Sylvain Naud  
IL EST RÉSOLU UNANIMEMENT PAR TOUS LES  
CONSEILLERS PRÉSENTS**

**QUE** le Conseil autorise le paiement de la facture #F023-49351 au montant de 769,50 \$, taxes en sus, pour le contrôle qualitatif des matériaux pour la réfection de voirie rue Sauvageau à LVM technisol.

SM-081-03-10

**FACTURE : TREMBLAY BOIS MIGNAULT LEMAY :  
RÈGLEMENT D'EMPRUNT 297-00-2010-E**

**SUR LA PROPOSITION DE monsieur Sylvain Naud  
APPUYÉE DE monsieur Marc Dufresne  
IL EST RÉSOLU UNANIMEMENT PAR TOUS LES  
CONSEILLERS PRÉSENTS**

**QUE** le Conseil autorise le paiement de la facture #78241 au montant de 503,\$, taxes en sus, pour les services professionnels concernant le règlement d'emprunt 297-00-2010-E à Tremblay Bois Mignault Lemay.

SM-082-03-10

**FACTURE : DALLAIRE FOREST KIROUAC : CENTRE DE  
PERSONNES AUTONOMES**

**SUR LA PROPOSITION DE monsieur Christian Gravel  
APPUYÉE DE monsieur Marc Dufresne  
IL EST RÉSOLU UNANIMEMENT PAR TOUS LES  
CONSEILLERS PRÉSENTS**

**QUE** le Conseil autorise le paiement de la facture #35290 au montant de 2 350,\$, taxes en sus, pour les services professionnels pour le centre de personnes autonomes à Dallaire Forest Kirouac.

SM-083-03-10

**FACTURE : WEB TELECOM : MISE À JOUR DU LOGICIEL  
« XPLORE »**

**SUR LA PROPOSITION DE monsieur Sylvain Naud  
APPUYÉE DE monsieur Marc Dufresne  
IL EST RÉSOLU UNANIMEMENT PAR TOUS LES  
CONSEILLERS PRÉSENTS**

**QUE** le Conseil autorise le paiement de la facture #11199 au montant de 200,\$, taxes en sus, pour la mise à jour du logiciel « Xplore » à Web Telecom.

SM-084-03-10

**ANNULATION DE LA RÉOLUTION SM-057-02-10**

**SUR LA PROPOSITION DE monsieur Marc Dufresne  
APPUYÉE DE monsieur Christian Gravel  
IL EST RÉSOLU UNANIMEMENT PAR TOUS LES  
CONSEILLERS PRÉSENTS**

**QUE** l'on annule la résolution SM-057-02-10.

SM-085-02-10

**SOUSSIONS SUR INVITATION : TRAVAUX DE LA  
DEMANDE DU PROGRAMME DE RENOUVELLEMENT DES  
CONDUITES (PRECO)**

**CONSIDÉRANT** la réponse positive des deux (2) paliers gouvernementaux pour la demande du Programme de renouvellement des conduites (PRECO) faite par la Ville;

**EN CONSÉQUENCE;**

**SUR LA PROPOSITION DE monsieur Marc Boivin  
APPUYÉE DE monsieur Sylvain Naud  
IL EST RÉSOLU UNANIMEMENT PAR TOUS LES  
CONSEILLERS PRÉSENTS**

**QUE** le Conseil mandate le directeur général / secrétaire-trésorier à procéder à la demande de soumissions sur invitation pour les travaux acceptés par les deux (2) paliers gouvernements aux firmes Roche ltée, BPR infrastructure inc. et Génivar.

SM-086-03-10

**HONORAIRES PROFESSIONNELS : RUE BEAUCHAMP :  
SECTEUR AVENUE ST-MARCEL VERS AVENUE  
BEACHEMIN : ÉVALUATION DU RÉSEAU D'AQUEDUC ET  
D'ÉGOUT**

**CONSIDÉRANT** l'importance d'évaluer les réseaux d'aqueduc et d'égout sur la rue Beauchamp entre St-Marcel et Beauchemin;

**CONSIDÉRANT** la possibilité de subvention gouvernementale;

**EN CONSÉQUENCE;**

**SUR LA PROPOSITION DE monsieur Christian Gravel  
APPUYÉE DE monsieur Marc Boivin  
IL EST RÉSOLU UNANIMEMENT PAR TOUS LES  
CONSEILLERS PRÉSENTS**

**QUE** le Conseil accepte un budget de 4 000,\$, taxes en sus, pour l'inspection des deux réseaux incluant le rapport final selon le document du 8 mars 2010.

**QUE** les honoraires professionnels de BPR infrastructure inc. au montant de 1 700,\$, taxes en sus, soient acceptées.

SM-087-03-10

**SOUSSIONS : CONTRÔLE DES MATÉRIAUX :**  
**AGRANDISSEMENT AU CENTRE RÉCRÉATIF CHANTAL**  
**PETITCLERC**

**CONSIDÉRANT** les soumissions reçus dont voici le détail, taxes en sus :

LVM technisol	5 273,00 \$
Qualitas	4 870,00 \$

**EN CONSÉQUENCE;**

**SUR LA PROPOSITION DE monsieur Marc Boivin**

**APPUYÉE DE monsieur Christian Gravel**

**IL EST RÉSOLU UNANIMEMENT PAR TOUS LES CONSEILLERS PRÉSENTS**

**QUE** la soumission de LVM Technisol soit acceptée au montant de 4 870,\$, taxes en sus, pour le contrôle des matériaux pour l'agrandissement au Centre récréatif Chantal Petitclerc étant conforme au devis et plus bas soumissionnaire.

SM-088-03-10

**REPRÉSENTANT : VILLE DE CENTRALITÉ**

**SUR LA PROPOSITION DE monsieur Marc Dufresne**

**APPUYÉE DE monsieur Christian Gravel**

**IL EST RÉSOLU UNANIMEMENT PAR TOUS LES CONSEILLERS PRÉSENTS**

**QUE** le Conseil mandate le Maire à représenter la Ville pour la rencontre « Ville de centralité ».

**QUE** les frais inhérents à ce dossier soient payés par la Ville.

SM-089-03-10

**RÉFECTION DE LA PORTION DE LA RUE ST-GILBERT :**  
**DEMANDE AU MINISTÈRE DES TRANSPORTS DU QUÉBEC**

**CONSIDÉRANT** que la rue St-Gilbert est une route collective pour les villages environnants et notre ville;

**CONSIDÉRANT** qu'il y a un lot considérable de voitures passant sur cette route régionale;

**CONSIDÉRANT** la détérioration sans cesse croissante de cette rue;

**CONSIDÉRANT** qu'il n'y a pas eu de travaux majeurs effectués sur cette route;

**CONSIDÉRANT** les nombreuses plaintes des utilisateurs;

**EN CONSÉQUENCE;**

**SUR LA PROPOSITION DE monsieur Marc Dufresne**

**APPUYÉE DE monsieur Sylvain Naud**

**IL EST RÉSOLU UNANIMEMENT PAR TOUS LES CONSEILLERS PRÉSENTS**

**QUE** le Conseil demande au Ministère des transports du Québec de prioriser la réfection complète d'une parcelle de cette route, de l'intersection avenue St-Marcel jusqu'au centre routier.

**QU'**une copie de cette résolution soit envoyée à madame Julie Boulet, Ministre des transports, messieurs Michel Matte, député de Portneuf et Rémy Guay, chef au Centre de services de Cap-Santé.

SM-090-03-10

**REPRÉSENTANT À LA RÉGIE RÉGIONALE DE GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES DE PORTNEUF**

**CONSIDÉRANT** l'absence du représentant de la ville, monsieur Jacques Bédard, conseiller;

**EN CONSÉQUENCE;**

**SUR LA PROPOSITION DE monsieur Marc Dufresne**

**APPUYÉE DE monsieur Christian Gravel**

**IL EST RÉSOLU UNANIMEMENT PAR TOUS LES CONSEILLERS PRÉSENTS**

**QUE** monsieur Sylvain Naud remplace monsieur Jacques Bédard pour la réunion à la Régie régionale de gestion des matières résiduelles de Portneuf.

SM-091-06-09

**EMBAUCHE ÉTUDIANTS : PÉRIODE ESTIVALE 2010**

**CONSIDÉRANT** la demande d'emploi estival afin de remplir différentes tâches tant au niveau voirie qu'en loisirs et culture;

**CONSIDÉRANT** l'habitude de garder les étudiants ayant acquis l'expérience d'une année suite à une évaluation;

**CONSIDÉRANT** que les étudiants répondent aux exigences du terme « étudiant »;

**EN CONSÉQUENCE;**

**SUR LA PROPOSITION DE monsieur Marc Dufresne**

**APPUYÉE DE monsieur Sylvain Naud**

**IL EST RÉSOLU UNANIMEMENT PAR TOUS LES CONSEILLERS PRÉSENTS**

**QUE** l'on engage messieurs Alexandre Leclerc et Alexandre Touzin, répondant aux critères d'embauche, jusqu'à la fin août 2010 ou avant pour un emploi estival.

**QUE** la rémunération soit de 12,\$ de l'heure.

**QUE** cette embauche ne soit pas régie par la convention collective en vigueur.

Période de questions

Le Président de la séance invite les citoyens à la période de questions.

SM-092-03-10

**LEVÉE DE LA SÉANCE**

**CONSIDÉRANT** que tous les points à l'ordre du jour étant épuisés;

**EN CONSÉQUENCE;**

**SUR LA PROPOSITION DE monsieur Sylvain Naud**

**APPUYÉE DE monsieur Marc Dufresne**

**IL EST RÉSOLU UNANIMEMENT PAR TOUS LES CONSEILLERS PRÉSENTS**

**QUE** la séance soit levée à 21h20.

**Je, (maire ou président de la séance), ai approuvé toutes et chacune des résolutions contenues au présent procès-verbal, n'ayant pas avisé le directeur général / secrétaire-trésorier de mon refus de les approuver conformément à l'article 53 L.C.V.**

\_\_\_\_\_  
Guy Denis, maire

\_\_\_\_\_  
Maryon Leclerc, dir.gén. / sec.-trés.

\_\_\_\_\_  
Guy Denis, maire